



ÉTUDIANT.E.S EN MASSO-KINÉSITHÉRAPIE PRÉCAIRES : LA RÉGION PEUT AIDER

Le 11/11/2021, le recours administratif contre la région Bretagne engagé par la Fédération Nationale des Etudiants en Kinésithérapie (FNEK) en 2020, a enfin obtenu une réponse : la **région doit prendre en charge les frais de scolarité de l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK) public** de Brest. Il s'agit d'une première victoire dans la lutte contre les frais de scolarité imposés illégalement à nombre d'IFMK, mais les efforts doivent être poursuivis.

Actuellement, la région Normandie compte 3 IFMK : Rouen, public, et Alençon et Evreux, tous les deux privés à but non lucratif. Pour chacun de ces instituts, **les frais de scolarité s'élèvent à 4700 euros par an** auxquels s'ajoutent les frais d'inscription à l'université de 170 euros, la CVEC de 92 euros, les frais complémentaires et bien sûr les frais de vie courante. Pour 4 ans en institut de formation, un.e étudiant.e souhaitant devenir masseur-kinésithérapeute sera donc amené à déboursier près de 20 000 euros rien que pour étudier.

Cette somme considérable entraîne une sélection par l'argent à l'entrée en formation tout à fait inacceptable. De plus elle renforce fortement la précarité, une problématique déjà très présente dans le milieu étudiant. Les données recueillies en 2020 par le questionnaire sur les conditions de vie des étudiant.e.s en masso-kinésithérapie de Normandie de l'ONEK ont permis de montrer que 33,7% d'entre eux contractent un prêt bancaire pour financer leurs études, contre 2% de l'ensemble des étudiant.e.s en 2020 d'après l'Observatoire national de la Vie Etudiante (OVE). On note également qu'ils sont 69,1% à exercer un emploi en plus de leurs études pour leur permettre de subvenir à leurs besoins, contre 40% de la population étudiante, toujours d'après l'OVE.

Tout cela **impacte considérablement leur santé physique et mentale, leur bien-être et leur charge mentale** partagée entre études, job étudiant et situation financière précaire au quotidien. Les conséquences peuvent se répercuter sur le long terme, au-delà des 5 années de formation, avec la possibilité d'un endettement avant même l'entrée dans la vie active.

Ces frais de scolarité sont intolérables, par leurs effets et l'injustice sociale qu'ils entraînent. Ils le sont d'autant plus pour les étudiant.e.s de l'IFMK de Rouen, public. En effet, **selon le Code de la Santé Publique**, et comme le rappelle le recours administratif de la FNEK, **la région doit prendre en charge le financement intégral des IFMK publics**. De plus, elle a la possibilité de participer au financement des instituts privés.

En 2018, la région Normandie a mis en place des contrats de remboursement des études à posteriori, à destination des néo-diplômé.e.s, contre une installation en zone très sous-dotée en masseurs-kinésithérapeutes. Une solution intéressante mais non suffisante pour pallier la précarité pendant les 5 années de formation des étudiant.e.s, et l'impact qu'elle entraîne sur leurs conditions de vie et leur santé.

C'est pourquoi, l'ONEK et la FEDER demandent que les frais de scolarité de l'ensemble des étudiant.e.s en masso-kinésithérapie de Normandie soient **considérablement diminués**, et pour les étudiant.e.s de l'IFMK de Rouen, qu'ils soient quant à eux **ramenés aux frais d'inscription universitaire de 170 euros**.

EDEN GATEL-HAREAU

Vice-présidente en charge des affaires
santé

06.12.24.31.81

affaires.santé@feder-rouen.org

HUGO ADAM

Vice-président en charge du financement de la
formation

06.47.74.71.39

oneknormandie@gmail.com